

PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT EN CAS DE VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES AU MAROC

Résumé du rapport de recherche-action

Préparé par: MRA Mobilising for Rights Associates, en collaboration avec l'Association Amal pour la Femme et le Développement (El Hajeb), la Fédération des Ligues des Droits des Femmes (Ouarzazate), Anaouat pour femme et enfant (Chichaoua) et Tafiiil Al Moubadarat (Taza).

REMERCIEMENTS:

Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Rabat

DATE:

Janvier 2021

La violence sexuelle est tout acte sexuel tel que le viol, l'agression sexuelle ou tout contact sexuel non désiré par une personne, quelle que soit sa relation avec la victime, en tout lieu, **sans le consentement libre et volontaire de l'autre personne à ce contact**. Cette recherche-action vise à produire une base de connaissances sur les VSFF au Maroc et à promouvoir la responsabilité de l'État de sa réponse. Elle comprenait des entretiens, des discussions de groupe, un sondage en ligne et des examens de dossiers, auprès de 1021 femmes et des acteurs publics des forces de l'ordre, de la justice et des services de santé, provenant de 41 sites à travers le pays.

Expériences des femmes avec les VSFF

- La grande majorité des agresseurs sont des hommes de l'entourage personnel intime de la femme - maris, fiancés et petits amis actuels ou anciens. La violence sexuelle commise par un auteur inconnu est l'exception.
- Les VSFF ont lieu le plus souvent dans des maisons privées, bien que les femmes aient également signalé des actes de violence dans une grande diversité de lieux publics, notamment les lieux de travail, les écoles, les rues et les champs agricoles.
- Les agresseurs ont recours à un large éventail de comportements et de circonstances coercitives. Outre l'utilisation ou les menaces de contrainte ou de violence physique, les plus courants sont la pression verbale ou la coercition, la manipulation, la fraude, les fausses promesses, la tromperie et l'abus de confiance. Dans d'autres cas, les femmes ne sont pas capables d'exprimer leur consentement en raison de leur jeune âge ou de leur handicap. Cela indique la préméditation, la planification et la sélection stratégique des victimes de la part de l'agresseur.
- Les VSFF se caractérisent par un comportement violent continu de la part de l'agresseur, car la majorité des femmes ont signalé des actes de violence sexuelle fréquents et répétés sur une longue durée. Les incidents uniques de violence sexuelle sont l'exception.
- Les motifs de l'agresseur comprenaient le chantage pour forcer la femme à s'engager dans des relations sexuelles continues ou l'épouser, ou à demander le divorce, pour se venger ou à lui extorquer de l'argent.

Impacts sur la vie des femmes et leurs réactions

- Les femmes subissent une multitude de préjudices psychologiques, économiques, physiques, familiaux, sociaux, sexuels et professionnels / éducatifs en raison des VSFF. Les autres conséquences comprennent les grossesses non désirées, les tentatives de suicide et les poursuites et l'emprisonnement de la victime pour relations sexuelles hors mariage.
- Les femmes ont une grande diversité de réactions immédiates aux VSFF, y compris être en état de choc. En raison d'un traumatisme, un bon nombre d'entre elles ne réagissent ou n'agissent que des jours ou des semaines plus tard. Il y a souvent un décalage important entre le moment où la violence se produit et le moment où les femmes sollicitent l'aide des autorités publiques, voir jamais.

Les réponses de l'entourage

- Plus de 80% des femmes interrogées avaient contacté et demandé de l'aide à une personne de leur entourage, le plus souvent un membre de leur famille de confiance.
- Les réactions des familles ont été mitigées. Les réponses de soutien comprenaient l'accompagnement aux services publics, la protection contre l'agresseur, l'aide à mettre fin à la violence, une aide financière, un abri et un soutien moral. Les réponses neutres incluaient de lui dire d'être patiente ou de ne rien faire. Les réponses néfastes comprenaient l'expulser du domicile familial, la blâmer, la menacer de violence physique et la marier de force avec l'agresseur.

Réponses des acteurs publics – forces de l'ordre, justice et santé

- 58% des répondants en ligne et 74% des femmes interrogées ont signalé la violence sexuelle à au moins un acteur public. Les services de santé publique sont à la fois le secteur vers lequel les femmes se tournent le plus souvent à un moment donné, et celui vers lequel les femmes se tournent le plus souvent en premier.
- Les raisons pour lesquelles les femmes ne signalent pas les violences sexuelles aux autorités publiques, ou retirent leur plainte à un moment donné du processus, incluent les menaces d'être blâmées, ou même poursuivies elles-mêmes pour des relations sexuelles en dehors du mariage, la non-criminalisation du viol conjugal, le pessimisme et le scepticisme que ce signalement entraînerait un résultat quelconque, des procédures peu claires et compliquées, un manque de confiance dans le système, des exigences de preuve impossibles, des menaces de la part de l'agresseur, des mauvais traitements par des acteurs publics, ainsi que des difficultés financières et l'incapacité à faire face aux coûts connexes.
- La réponse des acteurs publics aux affaires de violence sexuelle tend à se limiter à déterminer s'il existait ou non une relation préexistante entre l'auteur et la victime, plutôt qu'à enquêter activement et à se concentrer sur les circonstances coercitives de l'incident spécifique en question.
- La recherche-action n'a révélé aucun cas où les femmes bénéficiaient des mesures de protection disponibles dans le Code pénal et le Code de procédure pénale actuels.
- Un grand nombre de femmes victimes de violence sexuelle ne s'engagent jamais dans le système de justice pénale et ne déposent que des plaintes devant le tribunal de la famille pour des recours civils tels que le divorce, la pension alimentaire, et la détermination de la paternité.

Recommandations pour l'élaboration de recommandations

- Remédier aux lacunes actuelles des lois actuelles sur la violence sexuelle, y compris le manque d'une définition exhaustive du consentement qui inclut une grande variété de circonstances coercitives;
- Se concentrer sur l'agresseur et son comportement, pas sur la relation entre lui et la victime;
- Veiller à ce que les femmes reçoivent une protection adéquate contre les VSFF, y compris la mise en œuvre des mesures de protection disponibles et le développement de nouvelles mesures;
- Comprendre comment la réponse actuelle de l'État punit les victimes et perpétue l'impunité des agresseurs;
- Tenir les acteurs publics de l'État, et non les victimes, responsables de la recherche de solutions aux VSFF;
- Développer des stratégies holistiques qui répondent à tous les obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour signaler les VSFF, y compris les menaces pour sa sécurité personnelle, physique, sociale et économique, et les obstacles juridiques liés à des lois, politiques, procédures et pratiques inadéquates.
- Veiller à ce que la réponse de l'État à la violence sexuelle reflète les priorités exprimées par les femmes: un bon accueil, des services publics adéquats, l'application des lois et procédures pénales et des remèdes appropriés.